

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 333 rapportant l'expulsion de Roukaya Ali-Abdilleh

n° 333

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 mars 1962

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1962

Date du numéro

31 mars 1962

VISAS

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 3 décembre 1849 rendue applicable aux Territoires d'Outre-Mer par le décret du 29 mai 1874 promulgué dans le Territoire par arrêté du 18 septembre 1908

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers en Côte Française des Somalis promulgué par arrêté du 9 avril 1935, notamment l'article 20 de ce décret

Vu l'arrêté 1152 du 19 octobre 1961 expulsant du Territoire de la Côte Française des Somalis la nommée Roukaya Ali Abdilleh Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Côte Française des Somalis;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapporté l'arrêté d'expulsion n° 1152 du 19 octobre 1961 énoncé ci-dessus qui concerne Roukaya Ali Abdilleh, Somalie Aouyeh Adjoureh Karaneh, née vers 1942 à Dirré Daoua (Ethiopie) de Ali Abdilleh et de Amina Djama.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera,

Pour le Chef du Territoire et par délégation : Le Secrétaire Général, Y. DE DARUVAR.